

MISSIONS DES SERVICES/DISPOSITIFS INTERVENANT DANS LE CHAMP DE L'ENFANCE/DE L'ADOLESCENCE EN HAUTE-SAÔNE



Plateformes de **C**oordination en
Psychiatrie et **S**anté **M**entale
HAUTE-SAÔNE



Association
de Bourgogne Franche-Comté
Hôpitalière

LES DISPOSITIFS EN HAUTE-SAÛNE

Santé mentale

STRUCTURES HOSPITALIÈRES

Pédiatrie
CAMSP
Pédopsychiatrie

AUTRES DISPOSITIFS

Dispositif de soutien à la
parentalité
MDA
Service médiation familiale
Service espace rencontre

STRUCTURES D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT

MECS
Centres éducatifs
Accueil d'urgence
Lieux de vie
Séjours de rupture

JUSTICE

Juge des enfants
Procureur
PJJ

SERVICES ÉDUCATIFS

AEMO
DAED-R
SSP
CEP

DÉPARTEMENT

Service social
PMI
ASEF
MDPH

ÉDUCATION NATIONALE

Service santé
social
ASH

ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

IME/IM Pro
DITEP
SESSAD
CMPP (Gray)

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA HAUTE-SAONE



❖ **Services de santé et d'action sociale auprès des élèves** : éléments importants du système éducatif visant à favoriser la réussite scolaire de tous les élèves, concourant ainsi aux missions de service public de l'Éducation nationale

Missions :

- Promouvoir le bien-être physique, mental et social des élèves
- Détecter précocement les difficultés susceptibles d'entraver la scolarité
- Proposer un accompagnement individuel et une orientation spécifique
- Contribuer à la protection de l'enfance en danger
- Réaliser des actions collectives de prévention et d'éducation à la santé
- Assurer un conseil technique à l'institution, aux familles, aux partenaires extérieurs



❖ **Services santé social auprès des élèves DSDEN 70 - 3 conseillers techniques** - 5 médecins, 11 assistants sociaux, et 35 infirmiers (1^{er} et 2nd degrés)

LE DEPARTEMENT



❖ **Service social** : accueil social de tous publics, orientation vers les services compétents ou prise en charge sociale , évaluation des informations préoccupantes en protection de l'enfance

❖ **Service de Protection Maternelle et Infantile (PMI)** : actions de prévention médico-sociales pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 6 ans, accompagnement à la parentalité (ETAP)

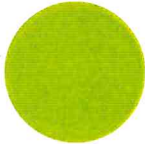


❖ **Service Social à l'Enfance et à la Famille (ASEF)** : financement d'actions de prévention et de protection de l'enfance, organisation de l'accueil et prise en charge des enfants confiés, adoption



❖ **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** : reconnaissance de la situation de handicap, décision d'orientation vers les services et structure médico-sociales, plan d'aide pour la compensation du handicap, animation du dispositif « réponse accompagnée pour tous »

LES SERVICES HOSPITALIERS (1/2)



❖ Service de pédiatrie (GH 70)

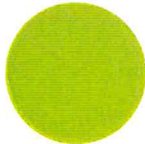
- Dispenser des soins pédiatriques
- Repérer les pathologies de lien parents-enfant, mal être, négligence, maltraitance et handicap



❖ Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) de la Haute-Saône (GH 70) : dispositif polyvalent à visée diagnostique et thérapeutique

- Accueillir les enfants de la naissance à 3 ans présentant un retard moteur, sensoriel, intellectuel, suspecté ou avéré (complications néonatales, prévention/dépistage/diagnostic précoce des retards de développement, diagnostic précoce des troubles du spectre autistique (EDAP), accompagnement des familles, orientation...)
 - Assurer le suivi thérapeutique de ces enfants jusqu'à 6 ans
- 

LES SERVICES HOSPITALIERS (2/2)



❖ **Intersecteur de pédopsychiatrie (AHBFC) - Haute-Saône** (moins le secteur d'Héricourt rattaché à l'Aire Urbaine) :

- Repérer, dépister, soigner les troubles psychiques et troubles du comportement de l'enfant/adolescent
- Une équipe pluridisciplinaire : médical/paramédical/travailleurs sociaux/enseignants
- Un dispositif adapté

- 5 CMP : Vesoul, Gray, Jussey, Luxeuil-les-Bains, Lure, Vesoul
- 1 LEADEC à Vesoul
- 3 hôpitaux de jour : Vesoul, Gray et Lure
- 2 unités d'hospitalisation à temps complet à Vesoul avec places de jour

- Des conventions : PMI, pédiatrie, CAMSP, MDPH, Éducation Nationale
- 

LA JUSTICE



❖ **Juge des enfants** : son champ d'attribution est double, il protège les mineurs en danger et juge les mineurs délinquants. Il intervient lorsque la santé, la sécurité ou la moralité d'un enfant sont menacées ou encore lorsque les conditions de son éducation ou de son développement semblent compromises.

❖ **Procureur** : dans le cadre civil, il saisit le juge des enfants de situations de mineurs en danger (notamment suite à une ordonnance de placement provisoire). Dans le cadre pénal, il dirige les enquêtes et décide de l'orientation à donner aux mineurs (alternatives aux poursuites, classement sans suite ou saisine du juge des enfants).



❖ **Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)**

Mission : l'accompagnement éducatif et social dans un cadre judiciaire

- 
- Apporte aux magistrats une aide permanente, pour les mineurs délinquants comme pour les mineurs en danger, notamment par des mesures dites « d'investigation » permettant d'évaluer leur situation
 - Met en œuvre les décisions des tribunaux pour enfants dans les établissements et services de placement et de milieu ouvert du secteur public et du secteur associatif habilité
 - Assure le suivi des mineurs détenus

LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES (1/2)



❖ Les Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) :

- Accompagnement sur les lieux de vie de l'enfant, prioritairement en ce qui concerne la scolarisation ainsi que pour la réalisation des actes médicaux spécialisés et des rééducations
- Accompagnement par une équipe pluridisciplinaire : médecins, éducateurs, enseignants spécialisés, kinésithérapie, orthophonie, psychomotricité, ergothérapie
- Apportent une aide spécifique à l'élève en situation de handicap soit au sein de la classe, soit en accompagnement individuel ou en petit groupe à l'extérieur de la classe.



❖ Les Instituts Médico-Educatifs (IME) : accueil d'enfants et adolescents en situation de handicap atteints de déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés (de la personnalité, moteurs et sensoriels, troubles graves de la communication...)

Objectif : Dispenser une éducation et un enseignement spécialisés adaptés (apprentissage menés au sein de la structure ou hors les murs).



LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES (2/2)



❖ Dispositif Intégré Thérapeutique Educatif et Pédagogique (DITEP) :

- Accompagner les enfants, adolescents ou jeunes adultes avec difficultés psychologiques perturbant gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages
- Permettre une meilleure fluidité des parcours des enfants et des jeunes accompagnés au sein du dispositif et ainsi, une meilleure adaptation de la prise en charge à leurs besoins
- Limiter les situations de crise et de rupture en permettant la mise en œuvre des solutions rapides, qui correspondent à l'évolution des situations.



❖ Centre Médico Psycho- Pédagogique (CMPP) :

- Recevoir à l'initiative de leurs parents ou représentants légaux, les enfants et adolescents de 0 à 20 ans, pour des troubles ayant une incidence en famille, à l'école, dans les relations ou dans les apprentissages
 - Proposer des soins dans le champ de l'orthophonie, de la psychomotricité, de la psychothérapie ou de la psychopédagogie, par des séances individuelles ou de groupe
- 

LES SERVICES EDUCATIFS



❖ **Service d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)** : dans un cadre judiciaire, intervention éducative à domicile qui vise à assurer la protection des mineurs dans leur famille

❖ **Service Social de Prévention (AED)** : dans un cadre administratif, intervention éducative à domicile qui vise à assurer la protection des mineurs dans leur famille



❖ **Dispositif d'Action Educative à Domicile Renforcée (DAED-R)** le plus souvent en alternative au placement, dans un cadre administratif ou judiciaire, intervention éducative renforcée qui vise à assurer la protection des mineurs dans leur famille



❖ **Club et Equipe de Prévention Spécialisée** : sur des Quartiers Prioritaires de la Ville, mise en place d'actions de présence sociale et de travail de rue : accompagnement individuel ou collectif, animation socio-éducative, de développement social local

AUTRES DISPOSITIFS (1/2)



❖ **Maison de l'Adolescence (MDA) de la Haute-Saône (AHBFC)** : espace d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation, de soutien et de prévention pour les jeunes de 11 à 25 ans, pour les parents ou proches d'adolescents et pour les professionnels travaillant en lien avec les ados

- Apporter une réponse adaptée aux difficultés adolescentes



❖ **REAAP (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)** : déclinaison départementale d'un dispositif interministériel destiné aux parents et à tous les professionnels ou bénévoles qualifiés qui œuvrent dans le champ de la parentalité

- Promouvoir une démarche accompagnante et non jugeante des parents, qui cherche à les confronter dans leur rôle, à valoriser leur potentiel
- Différentes structures proposent différentes actions : groupes de paroles, colloques, permanences parentalité...



AUTRES DISPOSITIFS (2/2)



❖ **Service médiation familiale** : temps d'écoute, d'échange et de négociation

- Vise à rétablir une communication, à aborder les problèmes liés à un conflit familial, à prendre des décisions communes prenant en compte les besoins de chacun, particulièrement ceux des enfants



❖ **Service Espace rencontre « Le Poele »** : espace sécurisant qui respecte la place de chacun, enfant et parent

- Maintenir ou rétablir pendant un temps défini la relation entre un enfant et un de ses parents ou un tiers qu'il ne voit plus dans un cadre habituel



LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT

(1/2)



❖ **Accueil d'urgence** : accueil de mineurs en danger immédiat en raison d'actes qu'ils pourraient subir ou s'infliger, ou de manques susceptibles de compromettre leur sécurité ou de porter gravement atteinte à leur santé physique et morale, nécessitant immédiatement une séparation de leur milieu de vie

❖ **MECS** : accueil pour des séjours de durée variable des enfants dont les familles se trouvent en difficultés momentanées ou durables et ne peuvent, seules ou avec le recours de proches, assumer la charge et l'éducation de leurs enfants



❖ **Centres Educatifs et Professionnels (CEP)** : complètent le dispositif de prise en charge des mineurs au titre de la protection de l'enfance ou de l'ordonnance du 2 février 1945

- 
- Destinés à accueillir, protéger, héberger, soigner, orienter, former et insérer des adolescents en difficultés familiales, relationnelles, sociales, comportementales...
 - Répondent à un objectif d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle et de prévention
 - Accompagnement global et pluridisciplinaire adapté à l'âge

LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT

(2/2)



❖ **Lieux de vie** : structures sociales ou médico-sociales de petite taille qui assurent un accueil et un accompagnement personnalisé d'adolescents en situation familiale, sociale ou psychologique problématique



❖ **Séjours de rupture** (ou remobilisation) : à destination d'un public adolescent en difficulté sociale et familiale nécessitant un éloignement temporaire du cadre de vie habituel. Par une réflexion du jeune sur ses difficultés, il s'agit de l'inscrire dans un nouveau projet positif et porteur d'avenir.



GLOSSAIRE

ADAPEI : Association Départementale des parents et amis des personnes handicapées mentales

ADDSEA : Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

AED : Action Educative à domicile

AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert

AFSAME : Association Franco-Suisse d'Action Médico-Educative

AGE : Association des Groupements Educatifs

AHBFC : Association Hospitalière de Bourgogne Franche-Comté

AHS-FC : Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté

AHSSEA : Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

ALEFPA : Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie

ASEF : Aide Sociale à l'Enfance et à la Famille

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

CD 70 : Conseil Départemental de la Haute-Saône

CEP : Centre Educatif et Professionnel

CMP : Centre Médico Psychologique

CMPP : Centre Médico Psycho Pédagogique

CMS : Centre Médico Social

DITEP : Dispositif Intégré Thérapeutique Educatif et Pédagogique

DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

EME : Etablissement Médico-Educatif

GH 70 : Groupement Hospitalier de la Haute-Saône

IME : Institut Médico-Educatif

IMP : Institut Médico-Pédagogique

LEADEC : Lieu d'Ecoute et d'Accompagnement des Etats de Crise

MDA : Maison de l'Adolescence

MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

PMI : Protection Maternelle Infantile

REAAP : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile

STEMO : Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert

SSP : Service Social Prévention

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

UEMO : Unité Educative de Milieu Ouvert

UGECAM BFC : Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses de l'Assurance Maladie Bourgogne Franche-Comté

